

Madame la candidate, Monsieur le candidat aux élections municipales,

Le quotidien d'1,4 million de franciliens est déjà rythmé par le flux incessant et en augmentation constante ces dernières années des avions du 1^{er} aéroport européen en nombre de vols qui est à l'origine de pollutions environnementales et sonores importantes, lesquelles affectent tant le climat que notre santé et nos vies.

Nous sommes extrêmement inquiets quant au projet du nouveau Terminal 4, extension de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, qui induirait une augmentation considérable du nombre de vols. La première pierre de ce projet est prévue début 2021.

Vous le savez sans doute, ce projet pharaonique aurait pour conséquence une augmentation de 38 % du trafic aérien (selon les prévisions d'ADP), soit plus de 500 vols supplémentaires par jour pour une augmentation annuelle de 40 millions de passagers, avec pour conséquences une aggravation du bruit (+ 13 % par rapport à 2017, hors caractère répétitif) ainsi que des émissions de NOx (+ 30 %), de particules ultra fines et de Gaz à Effets de Serre (+ 44 %).

Ce trafic supplémentaire viendrait s'ajouter à celui induit par l'augmentation de capacité de l'aéroport grâce à des travaux de densification des terminaux 1, 2 et 3 (+9 millions de passagers annuels), ainsi qu'au redéploiement en cours des plateformes de fret qui affectent tout particulièrement la qualité du repos nocturne des 1,1 millions de franciliens, privés de couvre-feu à ce jour.

Ce projet contrevient totalement aux engagements de la France tant du point de vue sanitaire que climatique alors que notre pays vise la neutralité carbone en 2050 et a déjà été condamné par la cour de justice de l'Union Européenne "*pour manquement aux obligations issues de la directive qualité de l'air*". L'Etat français a également été mis en demeure par l'Europe pour non respect de la directive relative à la gestion et à l'évaluation du bruit dans l'environnement.

ADP justifie ce projet en annonçant la création de 40 000 emplois. Ce chiffre, qui n'a jamais été discuté avec des instances indépendantes, est extrêmement trompeur : il ne s'agit que d'une prévision que nombreux experts jugent considérablement surestimée, alors même que la plate-forme de Roissy n'emploie que 5,4 % des actifs de son bassin d'emploi et qu'ADP et Air France ont perdu 19 000 emplois en 7 ans malgré une augmentation du trafic aérien...

Il est pourtant possible d'envisager la mise en oeuvre d'alternatives et création d'emplois, respectant les conditions de vie des habitants et l'environnement.

Nous demandons la réduction des impacts du trafic aérien de Roissy-Charles de Gaulle sur les populations et l'environnement par tous les moyens, et l'abandon des projets d'extensions de l'aéroport qui vont à l'encontre de cet objectif.

En cette période de campagne municipale, les électeurs souhaitent connaître votre position sur ces questions afin de se prononcer lors des élections en toute connaissance de cause.

Si vous êtes élu(e) vous engagez-vous à faire adopter la délibération proposée en pièce jointe qui demande l'annulation du projet de Terminal 4, le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements par an, la mise en place des mesures nécessaires à la réduction du bruit et de la

pollution atmosphérique recommandées par les associations (voir la liste jointe à ce courrier) et la réduction des vols de nuit pour tendre vers un couvre-feu.

Nous attendons un engagement écrit de votre part, que vous voudrez bien nous communiquer au plus vite par mail à municipales.nonauterminal4@gmail.com ou contact@advocnar.fr, afin que nous puissions faire connaître à nos adhérents votre position officielle.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.



Thierry Hubert, président de FNE
Ile de France



Thomas Motte, membre du Collectif
Non au T4



Françoise Brochot, présidente de
l'Advocnar



Bernard Loup, président de Val d'Oise
Environnement et du collectif pour le
triangle de Gonesse